



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 9 OCTOBRE 2023 - N° 1263- 53^e ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Nécessaire Sénat

Les élections sénatoriales du 24 septembre n'ont guère été analysées ni commentées par les grands médias, qui donnent toujours la priorité au spectaculaire. Or le Sénat est la Chambre des évolutions lentes, confirmées par les récentes élections : la droite a un peu perdu, la gauche a un peu gagné et le Rassemblement national a confirmé son implantation en profondeur, moins par le nombre de sénateurs élus (trois) que par le pourcentage de grands électeurs (parfois 10 ou 15 %) qui ont voté pour les candidats de cette formation.

Le mépris médiatique est hautement regrettable. Instituée sous le règne de Louis XVIII, la seconde Chambre est un élément indispensable de la démocratie représentative, qui répond au principe de l'équilibre des pouvoirs. En 1814, en 1830 et lors des débats constitutionnels après 1870, les fondateurs monarchistes du libéralisme politique furent des promoteurs résolus du bicaméralisme.

À gauche, les partisans d'une Assemblée unique se sont depuis longtemps inclinés, même si certains cultivent encore cette nostalgie, qui masque l'ambition fort peu démocratique d'une domination sans partage de la représentation nationale par un seul parti.

On peut bien sûr souhaiter une autre majorité sénatoriale et même une réforme en profondeur du mode d'élection du Sénat. Mais il faut d'abord se féliciter du rôle de contrepoids que joue le Sénat lorsque l'Assemblée nationale connaît une majorité absolue, et de la part prise par le palais du Luxembourg dans la revitalisation de la vie parlementaire depuis l'an dernier.

Les syndicats piégés par l'État

Les manifestations du 13 octobre pour les salaires, le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle, qui sont censées impulser l'année sociale, pourraient bien n'être qu'un coup d'épée dans l'eau.



Olivier Dussopt,
ministre du Travail.

SOURCE : ASSEMBLÉE NATIONALE

Les organisations syndicales avaient de nombreuses cartes en main pour réussir leur rentrée sociale, notamment le succès de la mobilisation contre la réforme des retraites qui ne s'est nullement démentie pendant plus d'un an et leur unité qui n'a jamais failli, même s'ils n'ont pas obtenu gain de cause. Elles auraient ainsi pu imposer au gouvernement et au patronat leurs thématiques et leur agenda comme

elles en avaient manifesté l'intention en juin. Las !

Il n'en sera rien : plus préoccupés par l'accompagnement du système que par la défense des travailleurs, elles ont répondu positivement à la convocation par le chef du gouvernement d'une conférence sociale dont les précédentes n'ont débouché sur rien au lieu de la boycotter. L'article de N. Palumbo en page 2.

La visite du roi Charles III

Charles III a rendu visible le rapprochement diplomatique entre la France et le Royaume-Uni.

Francophone et vieil ami de notre pays, Charles III avait délibérément choisi la France pour sa première visite d'État. Cette visite, un temps retardée, vient clore une période marquée par de nombreux désaccords entre Londres et Paris.

Les actes à la fois personnels, symboliques, diplomatiques et politiques accomplis

rappellent le rôle actif que joue le monarque britannique dans la politique étrangère définie par le gouvernement. La coopération militaire, la politique de l'environnement et l'idée d'une collaboration entre Commonwealth et organisation de la francophonie sont autant de projets à concrétiser. L'article de Denis Cribier en page 14.

Dans ce numéro :

Page 4 : Quand la France fabriquait ses deux-roues.

Page 5 : L'impasse de la politique culturelle.

Page 7 : Vers l'extension des accords d'Abraham ?

Page 11 : Les années folles de Jean-Pierre Le Goff.

Page 12 : Une histoire mondiale des impôts.

Page 16 : Editorial : L'écologie au rabais.

Une journée de mobilisation pour rien

Les syndicats, unis et revigorés par le succès des manifestations contre la réforme des retraites, pouvaient espérer imposer leur tempo à la rentrée sociale. Il n'en sera probablement rien faute d'une stratégie adaptée à la situation.

Pour la énième fois depuis un an, l'intersyndicale, rejointe par les mouvements de jeunesse, appelle nos concitoyens à descendre dans la rue le 13 octobre. Il ne s'agit pas de protester contre la réforme des retraites, entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier, mais de mobiliser pour les salaires, le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette journée s'inscrit dans le cadre du mouvement syndical européen : la Confédération européenne des syndicats (CES) demande en effet à tous ses affiliés d'organiser dans leur pays respectif des manifestations pour des salaires décents. Sans toutefois préciser ce qu'elle entend par salaire décent : s'agit-il du montant qui permet à un travailleur et à sa famille de vivre dans des conditions dignes ? Auquel cas, il y a dix ans, il s'élevait en France pour un ménage composé de quatre personnes à environ 3 300 euros nets mensuels (1) ; on est, aujourd'hui encore, loin du compte. La CES ne s'insurge pas plus contre l'indécence de certains revenus qui culminent à plusieurs centaines de fois le Smic. De là à penser qu'il s'agit ni plus ni moins de manifestations pour la forme, il n'y a qu'un pas.

Trois jours plus tard, le 16 octobre, Elisabeth Borne réunira une « conférence sociale », espèce de grand-messe qui ne débouche sur rien, comme en témoignent les précédentes organisées sous le quinquennat Hollande. Trois thématiques y seront abordées : les « minima conventionnels, les classifications et les déroulés de carrière », « les temps partiels et les contrats courts », « les exonérations de cotisations, primes d'activité et tassement des rémunérations ». Autant de sujets qui n'ont qu'un rapport très lointain avec les préoccupations syndicales exprimées le 13 octobre. Une fois de plus, depuis 2017, le gouvernement affiche son mépris à l'égard des travailleurs. Dans ce contexte –



Publicité pour l'Unédic. L'État s'apprête à ponctionner 11 milliards d'euros sur l'Unedic et plusieurs milliards aux caisses de retraites privés. Le Medef et les syndicats vont-ils enfin démissionner des instances paritaires ?

que la mobilisation du 13 soit une réussite ou non – la stratégie des syndicats, qui consiste à privilégier le dialogue social et l'organisation de manifestations quand il n'aboutit pas, démontre son inefficacité, sans pour autant que les principaux intéressés la remettent en cause. Le mouvement des Bonnets rouges qui, en octobre 2013, protestait contre l'adoption d'une écotaxe sur les poids lourds en Bretagne, et celui des Gilets jaunes à partir de novembre 2017, contre la mise en place d'une taxe carbone, ont vu, en bloquant l'économie, leurs revendications triompher : ce que les manifestations organisées par les syndicats contre les réformes

des retraites successives n'ont jamais obtenu.

Concernant les salaires, le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle, les confédérations continuent à privilégier les négociations dans les branches et les entreprises. Ce faisant, les syndicats réduisent leur action à la gestion de dossier, sans prendre en considération les besoins des personnes. L'histoire sociale de la France montre, pourtant, que, dans ce domaine, les avancées majeures ont été arrachées de vive lutte suite à des grèves générales – 1936 et 1968, pour ne citer qu'elles – et des négociations imposées à l'échelon national – les accords de Matignon et de Grenelle, par

exemple. De là à inviter les syndicats à revoir leur stratégie d'accompagnement des réformes néolibérales qui vise à faire en sorte que la pilule soit plus facile à absorber, il n'y a qu'un pas que l'histoire devrait leur imposer de franchir. La réticence du patronat et du gouvernement à augmenter les salaires devrait, également, les contraindre à s'interroger : où passe l'argent de la richesse créée ?

Le partage des richesses se fonde depuis 1974 sur le théorème de Schmidt (du nom du chancelier allemand de l'époque), lequel affirmait que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-de-

Sur le mur de Jean Chouan

FINALEMENT L'ÉCONOMIE C'EST SIMPLE
COMME L'ÉCOLOGIE : IL SUFFIT DE
COMPLIQUER LES CHOSSES ET DIRE
N'IMPORTE QUOI POUR ÊTRE TRANQUILLE.



TIENS, À PROPOS DE DIRE
N'IMPORTE QUOI, UN TEST. LEQUEL
DE CES DEUX ÉCONOMISTES
TROUVEZ-VOUS LE PLUS CRÉDIBLE :



HELMUT SCHMIDT : « LES PROFITS
D'AUJOURD'HUI SONT LES
INVESTISSEMENTS DE DEMAIN ET
LES EMPLOIS D'APRÈS-DEMAIN »...



... OU JEAN CHOUAN : « LEURS PROFITS
D'AUJOURD'HUI SONT NOS SACRIFICES D'HIÉR
ET NOS DÉCLASSEMENTS DE DEMAIN ? »



main ». Or, depuis, les investissements productifs n'ont cessé de diminuer (en témoigne la désindustrialisation), l'emploi, de péricliter, mais les marges des entreprises, d'augmenter, au même rythme (ou peu s'en faut) que les dividendes versés aux actionnaires. En 2009, le rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée, des profits et les écarts de rémunération en France montrait que, durant la décennie 1980, la part du PIB destinée au travail a chuté de 10 %, alors que celle réservée au capital a augmenté dans les mêmes proportions...

Les décennies suivantes ont vu se poursuivre le hold-up, notamment avec les exonérations de cotisations sociales, en partie payées par la Sécu. Aujourd'hui, le projet de budget prévoit de piocher dans les caisses des retraites complémentaires (Agirc-Arrco) et dans celle de l'assurance chômage, pour combler le déficit public sans que les organisations syndicales réagissent autrement que par des menaces et sans jamais passer à l'acte : elles ne sont plus que les gestionnaires d'un système, alors qu'elles pourraient être un contre-pouvoir efficace. ■

NICOLAS PALUMBO.

(1). Pierre Concialdi, « Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté », *La Revue de l'Ires*, 2014.

L'écologie « à la française » reste en plan

L'écologie « à la française », Macron la décrit « *créatrice de valeur, compétitive, accessible, juste, indépendante, européenne, protectrice, territorialisée* ». Et les Gaulois réfractaires se plaignent !

Le 25 septembre, Emmanuel Macron a dévoilé sa planification écologique. Dans les médias, l'expression « *liste à la Prévert* » a fait florès. L'utilité de telle ou telle mesure a été défendue ou attaquée, mais personne n'a osé dire qu'il s'agissait d'une planification.

Ce ne sont pas les mesures en soi qui posent problème : pour la plupart, elles sont issues des recommandations (souvent judicieuses) de la Convention citoyenne pour le climat. Mais quand il s'agit d'en suivre le fil conducteur, rien ne va plus. L'exemple de la filière hydrogène est parlant : si le président décrit avec complaisance la « *vallée des batteries* » et ses quatre usines à venir, ou le million de voitures électriques à l'horizon 2027 proposées en *leasing* à 100 euros par mois, il n'a rien dit sur le lien entre ces objectifs et le nucléaire, les SMR (1), les énergies renouvelables, la production d'hydrogène vert. Or, sans électricité



Emmanuel Macron, le 25 septembre. Une transition à la française ?

décarbonée, les usines à batteries n'auront aucune utilité.

Nous avons pourtant un Haut-commissariat au Plan, le Conseil national de la refondation, le Conseil économique, social et environnemental, « *la Première ministre en charge de la planification écologique, [...], un secrétariat général de la transition, [...], un ministre en charge de la transition écologique, environnementale et des territoires, et une ministre en charge de la transition énergétique* » (2). Pas moins ! Mais avons-nous un Plan ? La

réponse est non. La politique du « *en même temps* » impose ici la conciliation de buts opposés : comment répondre au souci écologique sans remettre en cause les fondements européens ultralibéraux de notre politique économique, prioritaire pour le gouvernement de M. Macron ? Nous savons tous que le productivisme ultralibéral et son mépris de l'homme sont les principales causes des problèmes écologiques (climat, pollution, biodiversité, santé, etc.) : force est de constater qu'aucune réflexion n'est développée sur ce point.

Si l'État se garde d'agir autrement que par des propositions marginales, c'est aussi pour éviter les affrontements avec des lobbies, ou des troubles sociaux. L'incapacité d'imaginer de vraies solutions, supportables pour tous, jointe à la peur de déclencher des crises populaires ou l'ire des puissances financières, imposent l'immobilité, cachée derrière de beaux discours. Visiblement, les problèmes environnementaux ne sont pas considérés comme prioritaires. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). SMR : petit réacteur nucléaire modulaire.

(2). Allocution du président E. Macron le 25 septembre 2023.

L'Écho du net

■ **Souveraineté stratégique.** – L'hebdomadaire *Marianne* (1), propriété du milliardaire tchèque Daniel Kretínský, nous donne d'abord un trop rare exemple d'indépendance rédactionnelle en publiant une enquête très bien documentée et susceptible de déplaire à ce dernier en nuisant à ses intérêts. Mais surtout elle nous apprend qu'un acteur essentiel de notre souveraineté nucléaire risque de passer sous contrôle étranger.

Créé en 1997, le groupe Atos est une société de services informatiques qui a repris en 2014 la société française Bull, née du plan Calcul lancé en 1966 par le général de Gaulle pour positionner notre pays aux avant-postes de l'informatique de pointe. Du fait de cette reprise, elle contrôle deux activités proches mais distinctes : d'un côté, Eviden, qui rassemble le *cloud*

ainsi que les activités de BDS (Big Data et Sécurité), à savoir les activités stratégiques de cybersécurité et surtout le savoir-faire d'une des rares sociétés au monde capables de fabriquer des supercalculateurs, ces monstres du calcul haute performance effectuant des expérimentations virtuelles et permettant notamment de simuler les conséquences d'une explosion nucléaire et donc des simulations essentielles au maintien de notre capacité de dissuasion ; de l'autre, Tech Foundations (TFCo), qui regroupe les activités historiques de conseil et d'infogérance. À la suite d'une perte de près de 3 milliards d'euros en 2021 et devant faire face à un endettement de 2,3 milliards d'euros, le groupe Atos, en grande difficulté, est scindé en deux entités, Eviden et TFCo, afin d'être mises en vente.

C'est TFCo qui est sur le point de basculer dans l'escarcelle de Daniel Kretínský, mais pas seule-

ment : « *Le démantèlement d'Atos et l'entrée d'un actionnaire étranger au capital de son entité stratégique constituent un sujet d'enquête à côté duquel Marianne ne peut passer, en raison des enjeux de souveraineté. Car si Kretínský projette d'acquiescer la totalité de la partie infogérance (TFCo), il devrait par ailleurs prendre 7,5 % du capital d'Eviden, devenant un des plus importants actionnaires de la structure.* » En effet, « *Nous ne devons pas dépendre d'un autre pays, par exemple les États-Unis, afin de ne pas avoir à demander poliment à Washington d'utiliser ses supercalculateurs, explique à Marianne un ancien haut dirigeant du Commissariat à l'énergie atomique, il nous faut être autonomes. En d'autres termes, la participation de 7,5 % que Kretínský s'apprête à détenir dans son capital n'est-elle pas de nature à compromettre notre souveraineté stratégique ?* ».

Reconstituant en cinq chapitres la genèse de cette débâcle prévisible, Marianne y souligne notamment les graves erreurs, entre 2008 et 2019, de son ancien dirigeant, Thierry Breton, qui témoignent de sa part « *d'un long savoir-faire en matière de destruction de grands noms de l'industrie tricolore, tels Thomson et France Télécom. Chaque fois, l'ancien ministre de l'Économie de Jacques Chirac s'éclipse avant que n'éclatent les orages* ». Ce qui pousse un ancien haut dirigeant d'Atos à persifler : « *Quand Macron l'a poussé à Bruxelles, en 2019, Breton a bien vendu ses actions sans doute pour plusieurs dizaines de millions d'euros, mais il n'est même pas venu chercher ses cartons* ». Qui a dit « *délit d'initié* » ?

LOIC DE BENTZMANN.

(1). <https://www.marianne.net/economie/economie-francaise/demantement-datos-le-recit-dun-gachis-francais>

L'exemple des deux-roues qui aurait dû nous faire réfléchir

Avant de se précipiter dans le tout-électrique automobile, sous la pression des Verts, si férus de pistes cyclables, peut-être aurait-il fallu méditer l'exemple des deux-roues ?

Il y a soixante ans, de nombreux travailleurs français se rendaient à leur travail à deux roues. Le vélo d'abord, le vélo à moteur ensuite (Solex ou Mobylette), le scooter ou la moto enfin. La plupart de ces engins étaient conçus et fabriqués en France ou au moins en Europe. Les vélos étaient lourds, les vélomoteurs mal équilibrés et bruyants, mais on s'en accommodait parce qu'ils étaient d'un prix abordable et qu'ils étaient inusables. En ce qui concerne les motos, les ouvriers utilisaient une Motobécane, des engins rustiques, peu élégants mais que l'on pouvait réparer soi-même ou faire réparer facilement par un mécanicien. L'essence n'était pas chère jusqu'au premier choc pétrolier (1973). Les moteurs consommaient de l'huile, mais on ne faisait pas tant de kilomètres que ça. Il y avait peu de contraintes de sécurité et d'ailleurs les accidents étaient plus nombreux qu'aujourd'hui...

Les jeunes, ouvriers ou étudiants, qui avaient les moyens



Un cycliste à Paris. L'industrie du vélo pourrait recréer près de 50 000 emplois en France.

préféraient les motos étrangères : allemandes, anglaises, italiennes, tchèques... Les scooters étaient italiens et avaient conquis une petite clientèle féminine... La moto était encore un secteur élitiste et fraternel où chacun se faisait un petit signe de la main sur la route (!).

C'est par une politique de dumping jamais sanctionnée que les constructeurs japonais déstabilisèrent ce marché. Les 125 Honda, belles et rapides, coûtaient un quart de moins qu'une Motobécane et elle se taillèrent un quasi-monopole sur le marché de la jeunesse, déclinées ensuite en 250,

350, 500 jusqu'aux 1 000 cm³ qui firent les beaux jours de Saint-Tropez. Les autres industriels japonais s'engouffrèrent dans cette brèche partout dans le monde. Ils le firent aussi, mais avec moins de succès chez nous, pour les vélomoteurs (avec lesquels ils submergèrent l'Asie) et même les très petites voitures.

L'industriel patriote Marcel Dassault essaya de sauver une industrie française de la moto. En pure perte, car il n'était pas protégé par les autorités de la concurrence, parce que le design et les études de marché ainsi que la publicité étaient

mal adaptés au public des motocyclistes français, sans parler des outils de production plus ou moins irréformables dans un contexte social difficile.

Aujourd'hui, tous les vélos sont fabriqués en Chine. On commence tout juste à rapatrier le montage des pièces et on projette de reprendre la fonderie des cadres uniquement pour des exemplaires de luxe... Il en est de même pour les autres deux-roues, même s'ils peuvent occasionnellement porter la marque Peugeot ou Piaggio. Ne parlons pas des vélos électriques ou des trottinettes, importés par énormes conteneurs. Là aussi, il y a dumping, notamment en ce qui concerne les batteries. On sait comment les Chinois s'y sont pris pour rafler les « terres rares » à bas prix partout dans le monde, avant de faire payer maintenant leur monopole dans ce domaine. Ils ont pris également beaucoup d'avance dans la robotisation des productions.

La Commission européenne vient seulement de s'en aviser, après les États-Unis, à propos des voitures électriques fabriquées en Chine, parce qu'elles menacent désormais jusqu'aux constructeurs allemands sur leurs propres terres ! ■

FREDERIC AIMARD.

La quinzaine sociale

■ Retraites complémentaires.

— Après plusieurs journées de négociation, les syndicats de travailleurs et les organisations patronales ont fini par se mettre d'accord le 4 octobre sur une revalorisation des pensions complémentaires versées aux ex-salariés du privé de 4,9 %, soit l'équivalent de l'inflation, à compter du 1^{er} novembre.

Le projet d'accord soumis à signature jusqu'au 11 prévoit, en outre, la suppression dès le 1^{er} décembre, du malus, décote temporaire de 10 % instaurée en 2019 — alors que les caisses du régime étaient à sec — sur les pensions des retraités ayant pourtant réuni toutes les conditions légales. Ce mécanisme visait à inciter les salariés à travailler un an de plus. Faute de

quoi, leur pension était amputée de 10 % pendant trois ans. En revanche, un bonus était accordé pour deux à quatre ans de travail supplémentaire.

L'Agirc-Arrco, l'organisme gestionnaire, verse chaque année près de 90 milliards d'euros à 13 millions de retraités. Cette part complémentaire n'est pas négligeable puisqu'elle représente entre 20 % de la pension totale pour les salariés précaires et 60 % pour certains cadres.

■ « Vol ». — C'est le terme employé par la négociatrice CFTC sur les retraites complémentaires. Arguant de la bonne santé financière du régime, dont les réserves s'élèvent à 68 milliards, et des nouvelles recettes que pourrait lui apporter la réforme des retraites (estimées à 22 milliards sur quinze ans),

le gouvernement envisage, en effet, de faire les poches de l'Agirc-Arrco en guise de « solidarité » entre les régimes. Patronat et syndicats sont vent debout contre cette ponction qui pourrait s'élever à trois milliards par an jusqu'en 2030. Historiquement, les prélèvements liés aux retraites complémentaires correspondent, comme tout ce qui relève de la protection sociale, à la part de revenu que les salariés et les entreprises acceptent de verser dans un pot commun pour les assurer contre les risques de la vie, en l'occurrence la vieillesse pour ce qui concerne les retraites complémentaires.

À ce titre, les organismes qui en découlent sont gérés par les organisations de salariés et de patrons, lesquels décident souverainement de l'affectation des recettes. Ce qui n'est plus

vraiment le cas désormais : depuis 1996, un processus de déconstruction est en cours qui tend à fondre dans une même caisse le budget de l'État et ceux de la protection sociale.

■ Assurance chômage.

— Autre entorse au système, ou tentative de hold-up : en août, le gouvernement a annoncé vouloir prélever plus de onze milliards d'euros dans les caisses de l'assurance chômage gérée par l'Unédic sur le surplus de 18 milliards attendu d'ici à 2025. Objectif : financer France Travail, le futur service public de l'emploi, et la formation professionnelle. Alors que, pour les partenaires sociaux, les excédents doivent servir à 100 % à rembourser les 60,7 milliards de dette du régime constatés fin 2022.

NICOLAS PALUMBO.

L'impasse de la politique culturelle

Des politiques menées dans le passé en matière culturelle, on perçoit les mérites et l'impasse.

Les années Malraux comme les années Lang sont arrivées à leur terme. L'épuisement de l'imagination et de la volonté politique sont là. La destruction de pans entiers du ministère de la Culture en deux décennies (patrimoine), l'assèchement de secteurs dédiés à l'innovation, le développement d'une bureaucratie omnipotente ont contribué à la perte de sens. La fin du cycle malruço-languien a signifié l'affaiblissement du politique en matière culturelle et la montée de féodalités plus ou moins nouvelles. La création d'une imposante croûte de clientèles et la constitution d'un champ culturel autonome, fonctionnant en vase clos, avec la garantie de soutien d'une phalange d'initiés, se sont faites, dans le domaine du spectacle vivant, sur fonds exclusivement publics.

L'accès à cet univers clos se fait par décision politique, mais la sortie du financement public devient impossible comme la présence dans les lieux et festivals nationaux est garantie par le poids acquis dans un champ médiatique réduit. Exfiltrer un artiste ou une compagnie d'un dispositif de subventionnement public est quasiment impossible. Une caste « culturelle » est ainsi née. Et au détriment de la masse des artistes, précarisés à l'extrême. L'obtention, par certains, d'un « ticket d'entrée » dans le monde de la subvention aboutit à l'assèchement du soutien aux autres. Les effets d'aubaine et l'effet cliquet jouent contre les jeunes compagnies.

Avec la décentralisation, le poids des collectivités dans la vie culturelle s'est accru mais s'est, malgré tout, accompagné d'un tarissement manifeste des visions, des projets politiques en la matière.

- La gauche a perdu ses responsables politiques les plus visionnaires en matière culturelle.

- La droite nourrit toujours un complexe en la matière. L'arrivée de municipalités de droite dans plusieurs villes en 2014 a creusé le fossé avec les équipes artistiques par une incompréhension mutuelle fréquente et une absence de définition des enjeux par le politique.

La gauche n'ayant plus rien à dire, « l'effet ciseau » des fausses économies budgétaires et de la défiance malade de la gauche pour les politiques du patrimoine est catastrophique. Détérioration du patrimoine ou incendies sont souvent le fruit empoisonné de ces lacunes récurrentes. Depuis une décennie, les demandes de censure venues de la société n'ont cessé de se développer, mais les soutiens venus du milieu même du spectacle vivant se tarissent. Les leviers d'action en matière culturelle sont grippés.



Rue de Valois, entrée du ministère de la Culture. Les temps d'André Malraux et de Jack Lang sont bien loin.

Détérioration du patrimoine ou incendies sont souvent le fruit empoisonné de ces lacunes.

Les subventionnés dans la maison vide.

— En conséquence, le ministère n'intéresse que les rédactions de *Libé*, *Télérama*, *Médiapart* ainsi que quelques organisations professionnelles en quête éternelle d'argent public. Outre les décorations, les nominations sont la dernière politique aux mains d'un ministre dessaisi de sa puissance et de son prestige, notamment par le CNC. Il faut donc sortir la Rue de Valois de l'impasse : le ministère n'est plus qu'un service après-vente et une machine à *twitts(X)*. Le rebond ne peut venir que d'une mission renouvelée, se faire qu'en aidant un autre ministère : celui de l'Éducation.

Les festivals faits par des jeunes pour des vieux.

— « Toute licence en art » (Léon Trotsky) : c'était un principe et il doit rester. Est-il indispensable que cela se fasse avec l'argent public inconditionnellement répandu ? Certains artistes se caricaturent eux-mêmes, faisant vivre d'esthétiques zombies pour des gens qui avaient 20 ans en 1968. Le public prescripteur âgé fréquente Avignon. Le public qu'une politique d'éveil culturel devrait concerner a entre 13 et 18 ans et tout à apprendre des fondamentaux, du classique et de la création non hermétique. Le théâtre demande une initiation ; c'est son absence qui mène à tous les débordements.

La politique culturelle n'a plus d'autre objectif que de choyer l'élite artistique, de calmer le courroux de la base d'intermittents et ainsi de traverser les ans sans trop de dommage. Il n'y a donc plus d'ambition politique en matière culturelle. Certains directeurs de Centres dramatiques nationaux, (CDN) imposant leurs propres mises en scène, ont moins la passion de la transmission que celle de leurs propres œuvres et mises en scène.

Festivals hermétiques, faits par des jeunes nés dans les années 1990 ou 2000 pour d'anciens jeunes nés en 1950 : ils sont en état de sécession culturelle. Il n'y a pas plus élitiste que ce monde-là : Avignon, de Jan Fabre (les projections de « *fluides* » corporels demeurant légendaires) à Philippe Quesne (qui avait, rappelons-le, réalisé l'exploit de mettre en scène une taupe géante buvant du Coca-Cola dans une véranda), est de surcroît un monde très « blanc » qui prend pour alibi des créations *woke* et souscrit aux exigences de ce « mouvement ».

- La puissance publique a vocation à renforcer le soutien aux manifestations permettant d'accéder à cet art de la représentation qu'est, en particulier, le théâtre.

- Si la liberté de création doit être totale, elle ne peut se faire au mépris des publics en précarisant de surcroît les personnels, des CDN notamment.

- Les « créations », les élucubrations gagneraient à trouver des mécènes moins soucieux que la République de l'accès démocratisé à la culture.

On peut sans aucun doute, ne serait-ce qu'en considérant les réussites de ces « monstres sacrés » du spectacle vivant, faire beaucoup mieux dans la France entière. Céder à C8 + Netflix d'un côté et, de l'autre, aux extravagances du théâtre façon Jan Fabre, est strictement abdicuer toute ambition de politique culturelle. Or, loin d'avoir simplement besoin d'animation « dans les quartiers », c'est l'émancipation culturelle qu'il faut promouvoir, l'excellence pour tous. Bref, une politique culturelle pour la nation. Rapprocher le ministère de la Culture du ministère de l'Éducation ; leur assigner un dessein commun en termes d'accès à une culture exigeante, de la 4^e à la terminale ; régularité de l'accès aux théâtres, musées, cinémas (un peu exigeants). Il s'agit, hors temps scolaire *stricto sensu*, que toute génération soit familière avec les institutions culturelles. Bref, il est temps que le monde de la culture, avec exigence, se tourne vers la nation...

GAËL BRUSTIER.

Après l'acte de décès de l'Artsakh

Autoproclamée le 2 septembre 1991, autodissoute par décret du 28 septembre 2023 avec effet au 1^{er} janvier 2024, la République du Haut-Karabagh aura vécu trente-deux ans sans reconnaissance internationale.

Seules trois entités également autoproclamées avaient été solidaires de l'Artsakh : l'Abkhazie, l'Alanie (Ossétie du Sud) et la Transnistrie. Les deux premières sont des sécessions de la Géorgie, la troisième de la Moldavie, soutenues par la Russie. Le Nagorny-Karabakh était un héritage de l'ex-URSS, ex-oblast autonome au sein de la République d'Azerbaïdjan.

Les liens avec la Russie avaient commencé à se distendre à partir de la révolution politique de 2018 à Erevan, qui avait chassé les dirigeants pro-russes dont certains étaient originaires du Haut-Karabakh comme Robert Kotcharian, Premier ministre de la République autoproclamée avant de devenir le Premier ministre puis le président de la République d'Arménie. La défaite face à l'Azerbaïdjan lors de la guerre de 2020 n'avait pas affaibli le nouveau pouvoir. Le cessez-le-feu du 9 novembre 2020 avait été acquis grâce à Moscou qui avait envoyé 2000 éléments de « maintien de la



Le Premier ministre Nikol Pachinian. Lâché par la Russie, il cherche de nouveaux alliés.

paix ». Les élections de 2021 avaient confirmé la majorité de Nikol Pachinian et l'exclusion de Robert Kotcharian (21 % des voix).

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine le 21 février 2022, Poutine n'était plus en mesure de rester l'arbitre respecté entre Bakou et Erevan. Les Artsakhites, conscients que l'Artsakh ne survivait que grâce à Moscou, anticipaient leur isolement, mais ils furent surpris par le subit effondrement du 19 septembre.

Les élites politiques de Stepanakert avaient commencé à se repositionner : le président

élu en 2020 avait dû démissionner le 1^{er} septembre. C'est son remplaçant, élu par le Parlement local le 9 septembre, qui a dû capituler le 19 et signer l'acte de décès de la République le 28.

L'afflux vers Erevan de la quasi-totalité des 120 000 habitants de l'enclave ne devrait pas déstabiliser l'actuel gouvernement arménien dans la mesure où l'alternative serait un retour des pro-Russes aux affaires. À l'inverse, le gouvernement d'Erevan voudra se sortir de sa situation en s'appuyant sur de nouveaux alliés : la présence américaine s'y est déjà renfor-

cée ; dans la région, après une phase transitoire, il sera encouragé à trouver un *modus vivendi* avec ses voisins azeri, géorgien et... turc. L'Europe, exclue du jeu depuis l'échec du processus de paix de Minsk, pourrait y retrouver un rôle.

La chute d'Artsakh interroge sur l'avenir des trois autres entités pro-russes de Géorgie et de Moldavie, deux pays qui ont déclaré vouloir adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN. En Arménie même, qui devrait sortir de l'OTSC (Organisation du traité de sécurité collective), la base russe de Gyumri (3 000 hommes) est remise en cause, ainsi que la mission des garde-frontières russes entre Arménie et Turquie. ■

DOMINIQUE DECHERE.

Les Faits marquants

■ **Haïti.** – Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, le 2 octobre, l'envoi de forces armées internationales pour soutenir la police haïtienne et rétablir l'ordre dans un pays désorganisé depuis plus d'un an par les exactions des gangs. L'intervention, prévue pour une période de 12 mois, sera pilotée par le Kenya, premier État volontaire, qui a d'ores et déjà annoncé l'envoi d'un contingent de 1 000 hommes.

■ **RDC.** – Le lauréat du prix Nobel de médecine 2018, Denis Mukwege, gynécologue célèbre pour son combat pour les femmes victimes de mutilations génitales, a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle prévue le 20 décembre prochain. Agé de 68 ans, Mukwege a réuni les fonds nécessaires pour faire campagne sans attache partisane. Il entend ainsi défier le président sortant Félix Tshisekedi, favori du scrutin.

■ **Slovaquie.** – Déjà à la tête du gouvernement de 2006 à 2010 puis de 2012 à 2018, Robert Fico a été nommé pour la troisième fois Premier ministre, en conséquence de la victoire de son parti, le Smer (social-démocratie), lors des législatives du 30 septembre. Opposé à la poursuite du soutien à l'Ukraine, Fico devra composer avec le Hlas, autre parti de centre-gauche, plus atlantiste et sans lequel il ne peut espérer obtenir une majorité pour gouverner.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Histoire de fantômes.** – Première tournée internationale de Sir Keir Starmer, chef du parti travailliste britannique (Labour), donné pour prochain Premier ministre du Royaume-Uni en 2024 : du 14 au 19 septembre, La Haye, Montréal et Paris. Si sa rencontre à l'Élysée a précédé d'une journée l'arrivée du roi Charles III et le conduisait donc au silence, c'est depuis le Canada qu'il a fait les déclarations largement discutées dans la presse anglaise, faisant écho aux médias canadiens. Ces derniers furent bien seuls à couvrir le « sommet » des dirigeants des partis « progressistes » : les sortants – ex-Premières ministres de Finlande, Suède, Nouvelle-Zélande –, les titulaires, – Justin Trudeau et le Premier ministre norvégien –, et les aspirants – Keir Starmer

et le travailliste néerlandais Frans Timmermans, ex-vice-président de la Commission européenne. Autre ancien qui était présent, Tony Blair, avec lequel Starmer a commencé d'opérer un rapprochement autour du thème de la « *soft left* » (une gauche douce).

Après une tribune au *Financial Times* où il s'engageait en faveur d'une réécriture substantielle de l'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, Sir Keir a renchéri à Montréal en affirmant que le problème n'était pas le Brexit en soi mais la volonté subséquente de diverger. Une fois au pouvoir, le Parti travailliste ne souhaitera pas s'éloigner des normes de l'UE à moins d'un intérêt national absolu. Son ministre des Affaires étrangères « fantôme » (du *Shadow cabinet*), David Lammy, s'est étonné que Londres et Bruxelles n'aient que des réunions ad hoc et pas de « structure » de dialogue.

Starmer s'inscrit dans la ligne de Biden dont la ministre des Finances « fantôme », Rachel Reeves, issue de la London School of Economics (LSE), vante l'approche économique. À l'inverse, la conférence annuelle des syndicats (Trade Unions) avait, le 11 septembre, réservé un accueil de star à la nouvelle adjointe de Starmer, Angela Rayner, caution de gauche de cette dérive « centriste » : antithèse de sa collègue économiste, mère célibataire à seize ans, sans diplôme, promue à travers le syndicalisme, qui s'est illustrée par un langage jugé « vulgaire ». Le mot d'ordre est de garder les yeux sur la victoire annoncée et de rester unis lors de la conférence annuelle du 8 au 11 octobre à Liverpool. Les sondages donnent aux travaillistes 16 points d'avance sur les conservateurs, mais l'enjeu de la majorité dépendra de la bascule des indépendantistes écossais vers le Labour.

Y. L. M.

Les accords d'Abraham entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn le 10 décembre 2020, rapidement étendus au Maroc, changeraient de dimension avec l'arrivée de l'Arabie saoudite attendue pour la fin de l'année. Le Hamas tente le tout pour le tout pour l'empêcher.

Abraham et Daniel

PAR YVES LA MARCK

Marrakech et Jérusalem sont sur le même parallèle (31° nord). Les relations sont anciennes. Les contacts politiques au temps du roi Hassan II ont été poursuivis par son fils. Les juifs marocains sont actifs dans les deux pays. Les visites officielles se sont multipliées : côté israélien, chef d'état-major des armées, ministre de l'Intérieur, chef de la police se sont rendus à Rabat. Des ambassades ont été échangées. Le Maroc devait même organiser le second sommet des parties à l'accord le 25 juin dernier à Dakhla, au Sahara occidental. Son report est dû à plusieurs facteurs : une pleine reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, ce qui fut fait par lettre du Premier ministre israélien le 17 juillet avec l'annonce de l'ouverture d'un consulat dans cette ville ; un nouveau nom devait être trouvé pour le sommet qui était connu sous celui de « *forum du Néguev* », le désert du Sud israélien où il s'était tenu en mars 2022 : AMENA (Association des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord). Mais ce qui a retardé la réunion, c'est d'abord l'incertitude qui planait sur l'attitude de l'Arabie saoudite.

Le processus en cours entre Israël, Riyad et Washington s'est accéléré pendant l'été. Le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS) a joué de son rapprochement avec Pékin pour titiller les Américains : reprise des relations diplomatiques avec l'Iran scellée dans la capitale chinoise en mars, principe d'adhésion aux BRICS en août. Biden n'est pas sûr que le Congrès avalise jamais un accord nucléaire avec l'Arabie saoudite. À quelles conditions ? Fin de la guerre au Yémen, ce qui est déjà quasiment acquis, renversement des positions sur la production pétrolière, adhésion aux sanctions contre les invasions technologiques chinoises, refus de rejoindre les BRICS ?

Biden espère toujours un accord historique, qui dépasserait celui de Camp David entre Israël et Égypte et ceux d'Abraham de Trump. MBS, qui lui a déjà tenu la dragée haute sur le pétrole, a placé la barre très haut : garantie de sécurité analogue à l'article 5 de l'OTAN, développement du nucléaire civil avec enrichissement d'uranium sur place, livraison de missiles antimissiles, respect des droits des Palestiniens. Ce dernier point a fait l'objet d'intenses discussions avec l'Autorité palestinienne (AP) qui siège à Ramallah. Au dernier état du dossier, il n'était plus question que de « *faciliter la vie des Palestiniens* », donc d'un volet



Mohammed ben Salmane. La guerre déclenchée par le Hamas le 7 octobre devrait retarder l'accord qu'il négocie avec Israël et qui serait un véritable séisme.

économique. Riyad a désigné un ambassadeur auprès de Mahmoud Abbas, avec le titre de consul général à Jérusalem, mais résidant à Amman. MBS aurait accepté de reprendre les versements à l'AP interrompus en 2019 (200 millions de dollars). L'éventualité d'un État palestinien n'est plus mentionnée mais un simple « *chemin vers la paix* », trente ans après les accords d'Oslo.

MBS savait qu'il ne pouvait aller trop loin dans la voie de la banalisation de la question palestinienne sans encourir un veto de son père mais aussi une radicalisation anti-israélienne à travers le monde islamique : le président iranien Raïssi en février, Mahmoud Abbas en juin, el-Assad en septembre, étaient en Chine pour tester la résistance du camp révolutionnaire.

Le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS) a joué de son rapprochement avec Pékin pour titiller les Américains.

L'attaque du Hamas au sud d'Israël le 7 octobre (au moins 700 morts et 100 prisonniers israéliens) a rebattu les cartes. Les services de renseignements israéliens, affaiblis par les remous de politique intérieure, posent la responsabilité du Premier ministre israélien Netanyahu.

Dans son intervention à la tribune de l'assemblée générale des Nations unies à New York le 22 septembre, celui-ci avait diffusé un message d'optimisme sur la conclusion de l'accord, ignorant qu'il est

en réalité confronté à un dilemme existentiel : ou bien il accepte les termes de ce qui serait un Abraham II, ce qui est impossible avec son actuelle majorité, ou bien il reste dans son alliance avec l'extrême droite et il enferme Israël dans un isolement international hasardeux. La guerre avec le Hamas lui permet provisoirement de sortir par le haut en proposant un gouvernement d'unité nationale.

Netanyahou a poursuivi une diplomatie secrète personnelle avec MBS. Il n'est pas indifférent au retentissement d'un tel accord : lui vaudrait-il un prix Nobel de la paix comme à son prédécesseur Shimon Peres ? Devrait-il le partager avec MBS, voire Joe Biden ?

Abou Dhabi le pousse dans ce sens. La révélation maladroitement par le ministre des Affaires étrangères israélien d'une rencontre avec son homologue de Tripoli a valu à cette dernière de démissionner et de fuir le pays, le 27 août, ce qui a permis au président tunisien – également sollicité – de voir dans la catastrophe de Derna un signe de Dieu, l'ouragan qui a détruit la ville portant le nom prémonitoire de Daniel, le prophète d'Israël !

Avec l'adjonction de l'Arabie saoudite, l'axe Marrakech-Jérusalem prolongé vers le Golfe deviendrait un triangle ouvert qui engloberait l'Afrique du Nord et s'étendrait à l'Afrique occidentale. Un accord israélo-saoudien déciderait du ralliement d'une partie du monde islamique à travers l'Asie. Un séisme international ! Netanyahou ne veut pas apparaître comme celui qui aurait sabordé de telles perspectives comme celle d'un corridor entre l'Inde et l'Europe via la péninsule arabique et Israël, qui a été annoncé par Biden, Modi et MBS au G 20 à New Delhi et que Netanyahou a mis en exergue à New York. La guerre avec le Hamas retardera le processus mais ne devrait pas le remettre en cause fondamentalement tant il y a d'intérêts investis.

Dans un tel schéma, l'Europe est absente. Ni Bruxelles qui gère tant bien que mal les accords commerciaux avec des produits issus des territoires autonomes palestiniens ou du Sahara autonome marocain, invalidés par la justice communautaire, ni le Parlement de Strasbourg qui condamne régulièrement le Maroc et Israël, ni, plus étonnamment, Paris, n'ont pris la mesure des changements intervenus dans la région depuis trois ans ni – encore moins – su en tirer les conséquences. Le roi Mohamed VI avait pourtant explicitement averti. ■

SOURCE : WIKIPÉDIA – PHOTO : KREMLIN.RU



D.R.

Bamako, dernier sommet France-Afrique des chefs d'État en 2017. Emmanuel Macron n'en a réuni aucun depuis 6 ans.

La France sans l'Afrique

Par Dominique Decherf

Ô mânes de Jules Ferry et de Georges Clemenceau ! Un débat parlementaire sur la présence française en Afrique promis par Macron aux partis politiques, il était temps. S'il n'est pas trop tard.

Avant de s'interroger sur les modalités d'un retour en grâce, les représentants du peuple ne peuvent faire l'économie de la question sur le principe même de cette présence. Emmanuel Macron n'a-t-il pas inauguré son premier mandat en disant (à Ouagadougou en 2017) que la France n'avait plus de politique africaine ? Le propos prêtait à malentendu. Ne plus avoir de politique africaine – au sens de politique arabe de la France – va beaucoup plus loin que de prononcer l'acte de décès d'une certaine *Françafrique*. Celle-ci peut d'ailleurs se perpétuer en l'absence de politique africaine dont elle tiendrait lieu. Il n'y aurait de Françafrique que parce qu'il n'y a plus de politique africaine.

Une intervention militaire sans vision politique perd tout sens. Plus elle se prolonge, plus elle perd en crédibilité. Nous avons atteint le bout du chemin.

Une politique africaine n'est jamais allée de soi, ni en 1885, dans la foulée du « *partage de l'Afrique* », ni en 1964, « *la Corréze avant le Zambèze* » (1), ni en 1990, « *le vent d'Est doit souffler au Sud* », ni aujourd'hui, face à la guerre en Ukraine, ni dans la perspective du XXI^e siècle où la population de l'Afrique aura doublé.

Chacun peut légitimement poser l'hypothèse impie d'un abandon de toute politique ou présence en Afrique. Celle-ci ne doit pas se limiter à une simple incantation : l'Afrique ! l'Afrique ! Il faut faire un examen de nos raisons. Si l'on ne croit plus

que la cause en vaut la peine, mieux vaut faire une croix sur l'Afrique que demeurer dans l'hypocrisie. Le propos fait mal, mais il est nécessaire. La réponse n'est pas évidente. Mais l'a-t-elle jamais été ?

Obligé de se justifier, Jules Ferry avait évoqué trois raisons : commerciales, humanitaires et stratégiques. Georges Clemenceau répliqua point par point. Près de 140 ans plus tard, le canevas demeure pertinent : économiquement, on allègue le recul impressionnant de notre part de marché (de 15 à 4 %) ; culturellement, on confond langue officielle et langue d'usage : à peine 10 % des habitants du Niger comprendraient le français et 5 % sauraient l'écrire ; politiquement, on constate que la concurrence des grandes puissances nous exclut de fait.

Sans l'Afrique, la France descendrait du premier rang mondial au troisième ou quatrième, disait Jules Ferry, en tant que chef du gouvernement. Le futur Père la Victoire avait beau jeu de lui rappeler que quinze ans seulement nous séparaient de l'humiliation de 1870. Il émettait des doutes sur la préparation de l'armée en se basant sur des expéditions coloniales. Ne peut-on répéter la même chose ? L'armée d'Afrique n'est pas celle qui bénéficie de l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et des capacités de la guerre à haute intensité.

Le retrait militaire français sera suivi de celui des Casques bleus de l'ONU. Le 30 juin dernier, le Conseil de sécurité, à la demande du Mali, a mis fin au mandat de

la Minusma qui depuis dix ans sécurisait le nord du pays avec quinze mille hommes, au prix de 168 décès et d'un milliard d'euros par an, à peu près le même montant consacré à la force Barkhane pour cinq mille hommes et 59 décès. La Monusco en République démocratique du Congo devrait se replier en 2024 ; la Minusca en Centrafrique également. Le responsable des opérations de maintien de la paix à l'ONU est français, la « plume » qui rédige les résolutions africaines est le plus souvent française. Traditionnellement, Paris pouvait compter sur une vingtaine de voix à l'Assemblée générale et quelques-unes au Conseil de sécurité (disputées lors du bras de fer de 2003 sur la guerre en Irak). Ce n'est plus le cas.

Clemenceau se riait d'arguments tels que celui-ci : l'armée d'Afrique et d'Extrême-Orient (le débat en 1885 portait sur le Tonkin et Madagascar) « *défendait* » Marseille, servait notre marine et surtout protégeait nos territoires d'outre-mer : « *Vous perdrez ces îles minuscules autour de Madagascar qui ne signifieront jamais rien toutes seules et que vous perdrez tôt ou tard si vous n'occupez pas Madagascar elle-même* » (2).

Au sein de l'Union européenne, nos engagements africains nous isolent plus qu'autre chose. Depuis longtemps déjà, les concours extérieurs et les investissements se sont dirigés vers d'autres pays émergents où les résultats sont plus vi-

sibles et les remboursements acquis. Le Brésil et l'Inde sont des partenaires plus prompts à nous permettre de mener une politique d'équilibre (3). Il est d'autant plus faux de représenter le sentiment antifrancophone comme faisant partie d'un vaste complot anti-occidental. Le rêve américain est, depuis des décennies, plus porteur économiquement, technologiquement et culturellement, que les accès aux portails universitaires français.

Après s'être dit la vérité sans ambages, la conclusion n'est pas au renoncement, mais à la refondation d'une politique africaine adaptée aux circonstances.

Hélas ! L'exercice est condamné d'avance tant il irait à l'encontre de tout ce qui a été tenté dans la dernière décennie. En 1885, à la faveur d'élections qui avaient vu revenir (pour la dernière fois) un bloc imposant de députés royalistes et bonapartistes qui, sur ce sujet, votaient avec les amis radicaux de Clemenceau, le vote des crédits pour les expéditions au Tonkin et à Madagascar n'avait été obtenu qu'à deux voix de majorité ! La chose est aujourd'hui beaucoup plus confuse dans la mesure où l'on a confondu présence diplomatique, économique et culturelle, avec présence militaire. La première réforme consisterait à dissocier absolument l'humanitaire et le sécuritaire, à séparer commerce et culture du politique. Le président Macron vient de faire tout le contraire en privant de visas, dans les trois pays du Sahel, les étudiants en France et les artistes, et en engageant des sanctions économiques fallacieuses.

On ne peut avancer sur l'Afrique que si l'on sacrifie un certain nombre de tabous.

Le premier est celui de l'africanisme, comme on parle d'orientalisme. Le recours à l'historien camerounais enseignant en Afrique du Sud, Achille Mbembe, paraît d'une bonne intention. Que cet africaniste engagé ait succombé aux séductions de Macron a scandalisé de nombreux intellectuels africains, les « *supposés panafricanistes* » décriés par le président le 28 août dernier lors de la conférence des ambassadrices et ambassadeurs (4).

Second tabou, inlassablement ressassé par les experts du modèle français de développement, de l'État administratif qui, successeur de l'État colonial, est réputé contrôler l'ensemble du territoire et de la population, partout intenable, au contraire du système britannique de l'*Indirect Rule* qui a favorisé le fédéralisme et les unions d'États.

Troisième tabou, celui de la prétendue démocratie, assimilée au droit au pouvoir de l'ethnie la plus nombreuse, au lieu d'un système de contre-pouvoirs reposant, avec l'*Habeas corpus*, sur le prestige de la per ruque et de la toge, partout où l'Union Jack a flotté, un État de droit avec une justice indépendante ou peu s'en faut, une police qui lui est soumise et une armée de métier, enfin une large décentralisation.

Quatrième tabou, celui de l'intangibi-



Promotion de l'ENA de la république du Congo. Le modèle de l'État administratif français ne correspond plus aux besoins de l'Afrique.

lité des frontières héritées de la colonisation. Afin de ne pas mettre l'Afrique à feu et à sang, il convenait d'encourager tous les contrepoids à la balkanisation, depuis le développement des bassins transfrontaliers, l'aménagement en commun des grands fleuves, les coopérations inter-États jusqu'aux fédérations, sans égard au fait que souvent le pays dominant était anglophone (Nigeria, Kenya, Afrique du sud), ignorant en cela les affinités de langues vernaculaires (dioula, haoussa, swahili et même arabe). La barrière entre franco-

La barrière entre francophonie et Commonwealth est l'un des plus lourds handicaps.

phonie et Commonwealth est l'un des plus lourds handicaps des habitants du continent. Le roi Charles III l'a même souligné dans son discours au Sénat.

Cinquième tabou, celui de *l'aide au développement* qui avait succédé à la *Coop*, avant d'être concurrencé par le partenariat, sans qu'aucune appellation puisse faire oublier le fait que *« la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit »*. Macron hésite à donner à l'Agence française de développement (AFD) une couverture financière internationale anonyme. Les termes se dévalorisent si vite que celui des solidarités est déjà en voie d'être dépassé (5).

Faut-il ajouter un sixième tabou, en l'espèce la laïcité ? Gambetta proclamait que *« l'anticléricalisme n'est pas un produit d'exportation »*, au pic du mouvement missionnaire et bien avant la séparation des Églises et de l'État. Peut-on en dire autant de la laïcité ? La première ligne de faille entre autorités françaises et ma-

liennes s'était ouverte autour de la négociation avec les imams et les mouvements islamistes ou djihadistes. Ce n'était pas la première fois. La crise ivoirienne dans les années qui ont suivi la disparition du président Houphouët-Boigny (1993) a commencé avec la méfiance de son successeur vis-à-vis du Conseil islamique.

Chacun tremble à l'évocation d'un *« Africanistan »* (6) à portée de vue. Comme l'histoire en offre de multiples exemples, il est toujours aussi important de cloisonner la situation en France même et la politique suivie dans les pays d'Afrique. On ne peut pas faire dépendre l'une de l'autre, pas plus se servir de l'une pour apporter des solutions à l'autre.

Rappelons que les administrations coloniales tant française (post-loi de 1905) que britannique se sont illustrées en Afrique de l'Ouest par de grandes politiques musulmanes. Elles étaient fort loin de vouloir *« christianiser »* leurs colonies ou protectorats (sauf dans les années 1930).

Une fois balayés ces tabous, pourra-t-on sortir du dialogue de sourds (ou de connivence, ce qui revient au même) des entretiens officiels au plus haut niveau ?

Un exemple qui ne figure pas dans les Mémoires d'Alain Juppé (7) : quelques jours avant le génocide au Rwanda sur lequel il s'épanche longuement, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de cohabitation Mitterrand-Balladur était à Abidjan. Son intention était de rallier la Côte d'Ivoire aux idées françaises sur le désarmement, donc sur la paix en Europe (en 1991, année où l'Ukraine abandonne son arsenal nucléaire). L'unique préoccupation de son interlocuteur ivoirien, le ministre Essy Amara, était de le sensibiliser à ses efforts de paix en Sierra Leone à ses frontières, ce qui ennuyait profondément Alain Juppé. Le génocide des Tutsi sera un dur rappel à la réalité alors que le Rwanda ne relevait pas en 1994 du Quai d'Orsay mais du ministère de la Coopération, de la Coopération militaire... et du domaine réservé de l'Élysée !

La leçon a porté avec la suppression de ces deux instruments intégrés au ministère des Affaires étrangères. Ce qui s'est passé depuis dix ans au Sahel semble indiquer que, en dépit du rapport Duclert, la leçon a été en partie oubliée. ■

(1). *Le « cartérisme »*, qui s'opposait à la Coopération, tire son nom du journaliste Raymond Cartier (1904-1975).

(2). Mgr Freppel, évêque d'Angers, seul député de la droite à avoir appuyé le gouvernement, le 22 décembre 1885.

(3). Général Bruno Clément-Bollée, *Revue de Défense nationale*, mai 2023, et *Le Monde*, 27 janvier 2023.

(4). *Royaliste*, n° 1214, 21 juin 2021, « France-Afrique : une histoire d'amour ».

(5). *Royaliste*, n° 1230, 14 mars 2022, « Après le développement, quoi ? ».

(6). Serge Michailof, *Revue de Défense nationale*, mai 2023, et son ouvrage sous ce titre, Fayard, 2018.

(7) *Une Histoire française*, Fayard, 2023.

Idées simples sur l'Orient

Le recours à l'histoire longue est nécessaire pour dépasser les impasses héritées d'un passé plus récent. Ainsi de la « politique arabe de la France » qui a dominé notre politique étrangère entre 1962 et 1991 avant de prendre un tour complètement différent à partir de 2008 sous la forme d'une sorte de « Françarabie ».

C'est à dessein que le jeune historien Jean-François Figeac a titré son essai *La France et l'Orient* puisqu'il y démontre, avec une puissante force de conviction mais toujours une grande élégance, que l'idée de politique arabe ne pouvait naître que de la disparition de l'Empire ottoman. La grande tradition royale s'attachait non à un monde arabe mais à l'Orient jusqu'à ce que celui-ci devienne une question, « la question d'Orient », qui sera celle du démembrement de l'Empire. Encore est-il excessif, même alors, de parler de « tradition » : si Figeac sous-titre l'ouvrage *De Louis XV à Emmanuel Macron*, c'est pour ne pas dater cette période *De François I^{er} à Jacques Chirac*. Ces deux derniers ont vraiment cru à l'orientalisme, au « royaume arabe » (les saint-simoniens après Bo-



L'historien Jean-François Figeac.

naparte jusqu'à Napoléon III) dont la politique gaullienne est l'ultime avatar. Entre-deux, la politique française connut bien des variantes. Les Lumières privilégiaient plutôt la cause hellène qui culmina sous la Restauration avec le philhellénisme. Dès Louis XV et Choiseul, contre Vergennes, alors ambassadeur auprès de la Sublime Porte avant de devenir le grand ministre de Louis XVI, les perspectives de démembrement de l'Empire ottoman dominent les esprits. Bonaparte en a hérité.

Comme la politique arabe a succédé à l'Orient, l'orientation vers le Golfe prend

acte du décès de ladite politique arabe. Chirac comme Vergennes agissent à contretemps. Leur monde est mort. En 2008, comme en 1798, on est passé à autre chose. Sarkozy et Macron, émules du Premier consul, regardent vers Abou Dhabi qui prend la place de Constantinople et de Beyrouth comme tête de pont de ce nouvel Orient : la Sorbonne, le Louvre et la moitié de la base militaire de Djibouti y déménagent.

Ce décentrement ne clôt pas un débat qui n'aura jamais cessé sur « la France et l'Orient ». Dans un essai de typologie originale, l'auteur ne recense pas

moins de six visions françaises actuelles de l'Orient (proche et médian) : par ordre chronologique, les gaullistes orthodoxes, les empiristes réalistes, les interventionnistes, les multiculturalistes, les néo-croisés et les multilatéralistes. Chacun s'y reconnaîtra. « *La quête d'unanimité nationale derrière la politique orientale française demeure un leurre* ». Recréer une situation paisible passerait, selon l'auteur, « par la mise en place d'une doctrine géopolitique en mesure d'estomper les clivages politiques autour d'un idéal. Plus que jamais, le Royaume arabe et la politique arabe de la France attendent un nouveau principe directeur pour leur succéder. »

On lira en contrepoint le passionnant parcours romancé qu'a tiré de son expérience, de la place Tahrir au Caire à la reconquête de Mossoul (de janvier 2011 à juin 2017), le grand reporter Samuel Forey, prix Albert-Londres 2017 (*Les Aurores incertaines*, Grasset, 2023). La reconstruction d'un nouvel Orient est encore trop tâtonnante pour que nous retrouvions notre boussole. ■

YVES LA MARCK.

► Jean-François Figeac, *La France et l'Orient. De Louis XV à Emmanuel Macron*, Passés composés, 2022.

Dans les revues

■ Dans le dernier numéro de *Commentaire*, l'étude de Pierre Avril sur « La V^e République et l'illusion présidentielle » est passionnante. L'éminent juriste, qui partagea les réserves de Mendès France sur la Constitution de 1958, reconnaît aujourd'hui que « ce système de gouvernement a radicalement rompu avec l'instabilité et la confusion » qui régnaient dans les précédentes républiques, sans aboutir à la « régression démocratique » que craignait Mendès.

C'est sur l'élection au suffrage universel du chef de l'État que l'auteur continue à s'interroger. Moins pour en contester le principe que pour souligner les dérives qu'elle a provoquées dans nos institutions par une triple « captation du gouvernement et du Premier ministre ; captation du Parlement via une

majorité présidentielle vassalisée ; captation des partis, rabaissés au rang d'écuries présidentielles. Le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral n'ont fait qu'aggraver ce processus d'affaiblissement démocratique du pays.

L'auteur insiste sur la rupture du lien entre un gouvernement, désormais aux mains du président, et la représentation nationale. Il introduit, à ce propos, une notion riche de sens : c'est « l'acceptabilité par le pays des textes proposés par le pouvoir qui caractérise la contribution qu'apportent les parlementaires à l'action du gouvernement ». Sans la vérification de cette acceptabilité, le consensus démocratique est rompu, comme on l'a vu récemment lors du débat sur les retraites.

Faut-il changer de constitution pour une chimérique VI^e République ? Surtout pas, conclut Pierre Avril. C'est en revenant aux principes sains contenus dans le texte d'origine, en redonnant au gou-

vernement sa liberté d'agir, en renouant le dialogue entre exécutif et Parlement que notre vie politique reprendra du sens. Et, bien sûr, en supprimant la funeste erreur du quinquennat.

Nous ne pouvons que souscrire à ce programme, qui dessine en creux le rôle que le président de la République devrait jouer au sein de nos institutions. Un chef de l'État (et non plus un simple dirigeant de l'exécutif), protecteur des différents pouvoirs et soucieux de leur cohérence. On retrouverait ainsi cette composante « monarchique » de la Constitution de 1958 que des décennies de dérives ont fini par enterrer. Gageons que ce retour ne déplairait pas complètement au républicain Pierre Avril !

Signalons également l'étude très solide de Gérard Grunberg sur l'évolution des partis socialistes français et allemands avant-guerre, où il rappelle qu'au moment du Front populaire, « la SFIO n'a pas voulu choisir entre la logique

parlementaire et la logique révolutionnaire, perdant sur les deux tableaux ». Un héritage qui pèsera lourd après-guerre sur l'évolution du PS. Et mentionnons, mais pour en rire, l'article du libéral de service sur les (déplorables) interventions des États pour freiner la mondialisation (heureuse). Un modèle du genre ! ■

PAUL GILBERT.

Commentaire

Macron : le retour de la haine. Alain Duhamel | La V^e République ou l'illusion présidentielle. Pierre Avril | La clef de la politique extérieure gaulliste. Pierre Hasser | Les socialistes face au bolchévisme. Gérard Grunberg | Le républicanisme américain. Walter R. Mead | Individualisme et christianisme. Pierre Marquet | Sauver le catholicisme ? Guillaume Cuchet | Sortir de l'endettement. Isabelle Bouillot, Daniel Bouton & Patrick Careil | La crise bancaire de 2023. Vivien Levy-Carroux & Gérard Maarek | La banque mutualiste. Julien Carmona | Rupture de la mondialisation ? Maxence Brichoux | Une société dégenrée ou déseignée ? Wiktor Stoczowski | La morale selon Agnès Heller | Gilles Achache | Grossman : littérature et vérité. Luba Jurgenson | Le lycée et l'université. Philippe Raynaud | Souvenirs. Alain Besançon

► *Commentaire*, n° 183, automne 2023..

DR



Par Gérard Leclerc

Les années folles d'un militant

Pour qui a lu, un jour, l'essai de Jean-Pierre Le Goff intitulé *Mai 68, l'héritage impossible*, dont la première édition (La Découverte) date de 1998, il ne fait pas de doute qu'il s'agit du meilleur livre paru sur la question. Loin des louanges inconsidérées et des dénigrements sommaires, il obligeait à une réflexion, proche de l'événement et distanciée afin de percevoir sa signification. Pour parvenir à un tel résultat, il fallait que l'auteur ait eu une relation particulière avec les acteurs de 68, qu'il en ait même fait partie et qu'il ait profité de l'expérience pour en tirer les leçons. Mais jusqu'alors il n'avait rien révélé de la façon dont il avait été mêlé aux péripéties de l'époque, celles des deux mois de l'effervescence, mais aussi des années qui avaient suivi. C'est chose faite aujourd'hui, avec ce nouvel essai qui accompagnera désormais l'ouvrage princeps d'il y a vingt-cinq ans. *Mes années folles* est, en effet, le récit du militantisme ardent d'un jeune homme, pleinement investi dans le courant le plus extrémiste, se réclamant de l'eschatologie révolutionnaire d'alors.

Essai d'autocritique ? – Le titre le donnerait à penser, et il est vrai que Jean-Pierre Le Goff examine sans indulgence ce qu'il considère désormais comme une errance. Mais loin de procéder à une sorte de procès personnel, l'auteur cherche à comprendre pourquoi il a pu se livrer corps et âme à des actions de « casseurs » avec la volonté d'en découdre contre tous ceux qui se réclamaient de l'ordre établi. Il est obligé de se livrer à une véritable anamnèse à cause de l'écart qui s'est produit avec le personnage qui fut le sien. Reprenant l'expression de Paul Ricœur « *soi-même comme un autre* », il traduit son sentiment à l'égard des références qui furent les siennes : « *Les idées, le style et le vocabulaire me sont encore familiers tout en étant devenus une sorte de langue morte gravée dans des manuscrits anciens que je parviens encore à décrypter.* »

On ne peut sous-estimer l'aspect littéraire d'un tel engagement parce qu'il est lié à des lectures qui disposent à une façon de rêver le monde. Ainsi en va-t-il du surréalisme d'un Breton et de la découverte de Nadja : « *Cette façon d'écrire était indissociable d'une façon de vivre et de penser qui affirmait la possibilité effective d'un réenchantement du monde, pourvu qu'on y soit bien disposé. J'y trouvais un nouvel univers qui entendait mêler le rêve et la réalité d'une tout autre manière que la littérature traditionnelle.* » C'est à une sorte de conversion métaphysique que le lecteur est conduit avec un autre rapport au réel.

Je ne puis m'empêcher de comparer cette attitude à celle d'un Alain Besançon. Le futur analyste de la gnose léniniste est, quant à lui, effrayé par le bouleversement mental de mai 1968, auquel il rapporte une expression de Lamartine : « *Nous avons passé le tropique orageux d'une autre humanité.* » (1) Ce qui ravit l'un plonge l'autre dans un abîme de perplexité et de craintes. Est-ce différence de génération ? Peut-être, car il y a un vrai décalage de mentalité. Jean-Pierre Le Goff m'a ainsi confié combien l'attitude d'un Sartre et d'un Foucault à l'égard des émeutiers tenait plus de la manipulation que de l'empathie. Le premier sexagénaire, le second quadragénaire viennent d'ailleurs, et leur ralliement au mouvement tient plus de la récupération. Cela est d'autant plus vrai que ce qui distingue la génération qui tient la rue dans ces moments oniriques, c'est l'adolescentisme.

Adolescentisme. – L'adolescence est ce moment de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Selon Philippe Ariès, il était méconnu des civilisations traditionnelles. Et il s'est affirmé avec la scolarisation, et surtout l'entrée massive dans l'enseignement supérieur. J'ai tenté de définir autrefois cette mentalité adolescente comme celle qui n'arrive pas à dépasser l'indétermination délicate du mutant et le narcissisme de l'éternel jeune homme. Les travaux d'un Paul Yonnet ont donné un contenu sociologique précis de cette mutation qui définit le peuple adolescent et se rapporte aux mœurs, aux loisirs, à la musique rock.

Il y a un problème à résoudre. Car cette génération adolescente se retrouve encore dans un climat politique qui se veut féru de scientificité et se réclame des canons du marxisme. Jean-Pierre Le Goff raconte drôlement qu'avec son groupe militant il s'était acharné à initier un public ouvrier à l'analyse des différentes phases du *Capital* de Marx. La tentative révéla vite sa vanité, mais elle s'explique comme une nécessité pratique : « *Le léninisme permettait d'opérer une rationalisation de la révolte du peuple adolescent en l'intégrant dans une doctrine qui prétendait détenir les clés de l'interprétation de l'histoire et légitimait l'envie d'en découdre avec l'État policier.* »

Le tout est de savoir si ces clés permettaient de comprendre la société française très éloignée de la Russie de 1917. Mais c'est cette alliance de romantisme et d'activisme qui allait décider de la militance du jeune Le Goff, étudiant en faculté de Lettres à Caen, une ville sensible à cette agitation gauchiste. Sans doute ne faut-il pas se tromper sur les proportions. Ce ne sont pas 500 étudiants, aidés de quelques syndicalistes ouvriers, qui pouvaient renverser l'ordre des choses. N'empêche qu'ils furent à l'origine de belles bagarres susceptibles de bouleverser une cité. Quant à leur action dans l'université, ils pouvaient provoquer une désorganisation et même une intimidation qui fait parfois froid dans le dos.

Au terme, le jugement que porte le sociologue sur ces « *années folles* » est sévère. Reprenant l'expression de Nietzsche, Jean-Pierre Le Goff parle de *nihilisme actif* : nihilisme surmonté mais nihilisme. Le militantisme léniniste a fini par se muer en gauchisme culturel, avec l'apparition d'un journal comme *Tout*. L'adolescentisme y serait poussé jusqu'à sa logique extrême grâce à une nouvelle société « *où les frustrations, les renoncements et les interdits assimilés à des violences injustes seraient enfin abolis. La jeunesse règnerait alors en maître selon les principes d'un épanouissement et d'un plaisir sans entraves.* ». Aujourd'hui, le gauchisme culturel a envahi l'espace social, bien au-delà des groupes extrémistes d'hier. « *L'anticonformisme d'antan est devenu un nouveau conformisme drapé sous les habits de l'ancien, la transgression et les risques en moins.* »

Voilà de quoi largement occuper le labeur du sociologue du temps présent. Reste que Jean-Pierre Le Goff nous doit encore le troisième volume de son récit d'ego-histoire, celui qui décrit l'itinéraire de sa sortie de l'adolescentisme militant. ■

1). Louis-Dominique Eloy, *Alain Besançon historien et moraliste*, préface de Pierre Manent, L'Harmattan, 2023.

► Jean-Pierre Le Goff, *Mes années folles, révolte et nihilisme du peuple adolescent après Mai 68*, Robert Laffont, 2023.

Tout ce qu'il faut savoir sur les impôts

Il fallait beaucoup d'audace pour envisager d'écrire une histoire mondiale des impôts. Grâce à la science des deux auteurs et à la clarté de leur écriture, voici, sur une matière austère un ouvrage accessible, passionnant et parfois réellement divertissant.

Ce voyage au fil des siècles fait découvrir l'ampleur du domaine fiscal, qui est d'ailleurs en constante extension, et l'abondance des sujets qui s'y rapportent. Pour saisir les multiples enjeux, il faut s'intéresser à l'étymologie latine (imposition, fisc...), à l'histoire des empires et à celle des nations, aux structures administratives et aux représentations sociales, aux modes de prélèvement et aux nombreuses formes de résistance à l'imposition... Éric Anceau et Jean-Luc Bordron traitent ces questions, et bien d'autres, de manière approfondie, offrant à notre réflexion de remarquables comparaisons entre les pays. Il faut ici se limiter à quelques coups d'œil.

L'acte d'un pouvoir. – L'impôt n'est pas seulement ce qui est imposé (*impositum*). Ce prélèvement sur les membres d'un groupe social est l'acte d'un pouvoir local, religieux ou étatique qui affirme sa puissance et la conforte par le moyen fiscal. Il y a une relation étroite entre l'impôt et la création de la monnaie, qui est – sauf dans la zone euro de l'Union européenne – l'acte d'un pouvoir souverain. L'impôt est également lié à la dette, mais sur ce point le débat n'est pas tranché : à la théorie de la dette primordiale selon laquelle le roi prend en charge la dette que chacun doit aux dieux – ce qui justifierait le prélèvement de l'impôt –, s'oppose la thèse selon laquelle la monnaie serait le signe d'une dette contractée par chacun et impossible à payer.

Ceux qui s'interrogent sur la politique fiscale de la monarchie capétienne trouveront dans le livre d'Éric Anceau et de Jean-Luc Bordron de précieux éclaircissements sur une matière confuse, riche en termes abandonnés (aides, taille, paulette, etc.), d'où il ressort que la monarchie antérieure à 1789 a cheminé avec lenteur, maladresse et pesants compromis vers le principe d'une imposition commune à tous les sujets du royaume. En 1707, Vauban l'avait réclamée dans son projet de Dîme royale, laquelle impliquait la suppression des ordres privilégiés. Louis XIV aurait dû écouter son génial architecte car la fiscalité fut l'une des causes de la Révolution française.

Le Roi-Soleil imposa cependant un premier impôt de capitation – par tête – qui toucha tous les ordres en 1695-1697, puis un second en 1701 qui fut maintenu jusqu'en 1789.



L'historien Eric Anceau. Ses analyses sur l'histoire des pouvoirs et de l'action publique sont toujours pleines d'enseignements.

L'égalité pour principe. – Proclamé en 1789, le principe d'égalité devant la loi s'est logiquement appliqué au domaine fiscal selon l'article 13 de la Déclaration qui affirme que « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». C'est réaffirmer l'une des raisons d'être de la fiscalité, commune à toutes les civilisations sédentaires : assurer la défense du territoire, qu'il faut aussi organiser.

Dans les sociétés anciennes comme dans les modernes, le contribuable estime toujours qu'il paie trop d'impôts.

Ces exigences demeurent, mais l'époque moderne a précisé et étendu le rôle de l'impôt, qui peut orienter l'activité économique générale – en assurant par exemple la protection de l'activité économique nationale par les droits de douane. La fiscalité indirecte peut également influencer les choix des consommateurs. Lorsque les conditions politiques sont réunies, l'impôt peut assurer une plus juste redistribution du revenu national.

Éric Anceau et Jean-Luc Bordron exposent clairement les termes du vieux débat entre la progressivité de l'impôt, facteur de justice sociale, et sa proportionnalité défendue par les théoriciens néolibéraux.

L'ordre injuste des choses. – Dans les sociétés anciennes comme dans les modernes, le contribuable estime toujours

qu'il paie trop d'impôts, ce qui a donné lieu à toutes sortes de plaintes littéraires et de quolibets vengeurs. Depuis deux siècles, dans notre pays comme dans beaucoup d'autres, le contribuable est un citoyen qui peut consentir à l'impôt dès lors que le système représentatif fonctionne de manière satisfaisante. De même qu'il légitime le pouvoir politique, le consentement justifie l'impôt. Mais à la crise de la représentation, s'ajoute le poids, mal perçu, d'une Union européenne qui poursuit le rêve d'une harmonisation fiscale conçue selon les préceptes néolibéraux.

L'ultra-concurrence sur le marché mondialisé fait peser des menaces supplémentaires en raison de la libre circulation des capitaux et de la volatilité des échanges opérés massivement par le Capitalisme de plateforme. L'échec de la taxe Tobin et la lente marche vers un impôt mondial de 15 % sur les sociétés montrent que le fameux renard libre ne veut céder aucun des avantages indus qui lui permettent de ravager le poulailler libre mondialisé.

D'où la juste observation d'Éric Anceau et de Jean-Luc Bordron : « Pour faire face à la concurrence du marché mondial, malgré les efforts de coopération, voire de coordination, à l'échelle internationale, chaque État tend à ériger ses propres protections pour affirmer sa souveraineté et défendre ses intérêts ». Pour la France, il ne s'agit encore que d'un vœu.

On se reposera de ces questions austères en découvrant l'extraordinaire inventivité fiscale dont les États ont fait preuve à travers les âges et les changements de régime : taxes sur les barbes, les riches et les cerceux imposés par Pierre le Grand au peuple russe ; impôt britannique sur les chiens, introduit en France sous le Second Empire ; taxe allemande sur le vinaigre de 1929 à 1980, et bien sûr taxes variées sur les automobiles dans maints pays...

Les révoltes fiscales – la dernière en France fut celle des Bonnets rouges en 2013-2014 – ne pourront pas changer l'ordre injuste des choses. En ce domaine aussi, il faudra faire une révolution dans les deux sens du terme : retour aux principes fondamentaux de notre droit, bouleversement du système opaque qui privilégie les hautes classes de la société.

Lorsque sonnera l'heure de la grande remise en ordre des comptes publics selon le principe de justice sociale, le livre d'Éric Anceau et Jean-Luc Bordron sera, pour les législateurs, une indispensable référence. ■

YVES LANDÉVENNEC.

► Éric Anceau, Jean-Luc Bordron, *Histoire mondiale des impôts, De l'Antiquité à nos jours, Passés Composés*, 2023. Voir sur la chaîne YouTube de la NAR la présentation de ce livre par Éric Anceau.

Barbey d'Aurevilly et le Chevalier des Touches

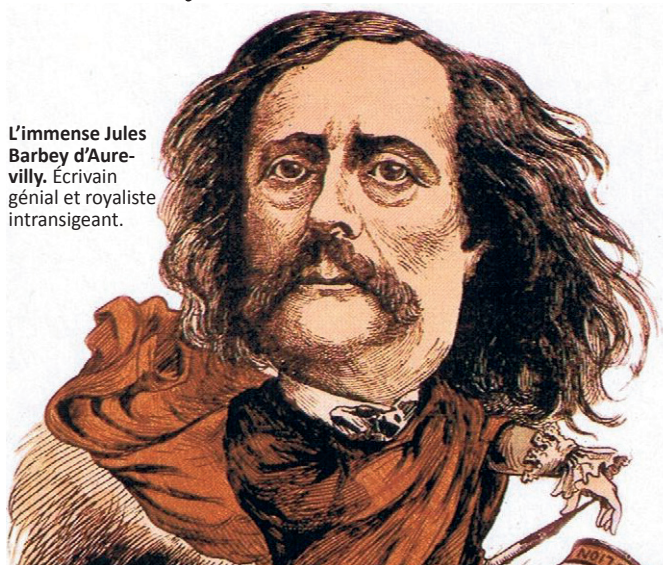
Une exposition aux Archives départementales de Saint-Lô nous montre comment Barbey a fait d'un personnage secondaire de la chouannerie un héros de roman.

Tout d'abord, replongeons dans l'histoire de la chouannerie normande. Elle est constituée de groupes épars que le jeune comte de Frotté s'efforce de fédérer sous ses ordres. Une chouannerie qui réalise des coups de main contre les agents de l'État républicain, et à l'occasion pour prendre des armes et de l'argent à l'ennemi car les chouans sont pauvres.

Le père du jeune des Touches combat avec Frotté et bientôt son jeune fils de 14 ans participe à l'aventure. En 1798, à 18 ans, son père décédé, il fait désormais passer des messages codés en Angleterre ou à Jersey et rapporte les instructions du comte d'Artois. Il est alors arrêté chez son oncle à Granville, transféré à Coutances, jugé et condamné à mort, sanction dont il fait appel. C'est à ce moment-là qu'il est libéré par un commando qui connaît bien les lieux.

Sont-ils douze comme dans le roman ? Une femme est-elle présente ? Impossible d'en être sûr. Le jeune des Touches par-

L'immense Jules Barbey d'Aurevilly. Écrivain génial et royaliste intransigeant.



WIKIPÉDIA, PORTRAIT PAR ANDRÉ GILL

ticipé encore à quelques opérations puis bénéficie de l'amnistie offerte aux insurgés par le Premier consul en 1800 comme en atteste un acte officiel qui nous est présenté. Il part cependant pour l'Angleterre où très vite il subit les premières atteintes de la folie, faites de crises de rage et de colère. De retour d'une année passée aux États-Unis, son état s'aggrave. Il est interné une première fois.

Il revient en France auprès de sa mère en 1815, mais en 1825, celle-ci demande officiellement son internement, dans l'impossibilité où elle est

de gérer ses crises de rage. Il meurt en 1858 sans avoir jamais recouvré la liberté et deux ans après avoir reçu la visite de Barbey d'Aurevilly.

Barbey a donc rencontré celui qui va constituer le cœur de son roman. Il s'est souvenu des chouans qu'on lui contait dans son enfance. L'exposition nous rappelle que l'écrivain normand n'est pas le seul à avoir traité ce sujet. Balzac et Hugo se sont attelés à la tâche. L'œuvre du premier trouve davantage grâce aux yeux de Barbey.

Au fil des panneaux et des vitrines, nous découvrons la ge-

nèse du roman, la méthode de travail de l'auteur, ses lectures historiques, ses rencontres avec les acteurs encore vivants des événements passés, les amis qu'il sollicite pour l'aider dans son travail, les discussions avec son éditeur.

On comprend vite que son ambition est moins d'écrire un roman sur la chouannerie que sur la Normandie et son histoire. Elles lui tiennent profondément à cœur. Pour terminer, l'exposition nous fait découvrir la postérité du roman, ses différentes éditions, les illustrateurs qui, chacun à sa manière, ont apporté leur touche à l'œuvre de Barbey sans oublier le téléfilm réalisé en 1964 par Claude-Jean Bonnardot d'après une adaptation de Jean-Louis Bory et tourné à Valognes, Hambye et Avranches. Des coupures de presse nous montrent l'adhésion des populations locales au projet et leur engagement comme figurants. ■

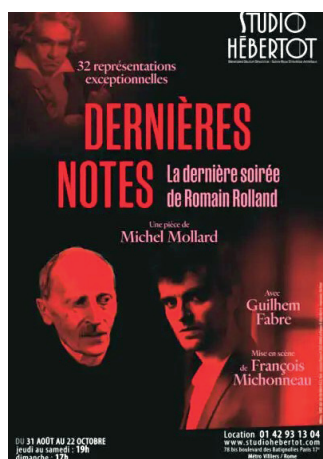
ANDRÉ VIVIER.

► *Le Chevalier des Touches, un chouan de roman et d'histoire.* Archives départementales de la Manche, 103 rue Maréchal-Juin, 50000 Saint-Lô. Jusqu'au 22 décembre 2023. <https://www.archives-manche.fr>.

Théâtre

■ **Dernières Notes.** – Sur la scène, un piano à queue, de ces pianos en bois ciré qu'on trouve dans les salons des vieilles maisons. Sur un tapis, un grand fauteuil en cuir, une table basse recouverte de livres, une lampe. *Tu vas être en retard, Masha.* Nous sommes le 24 décembre 1944. Masha, la femme de Romain Rolland, part assister à la messe de minuit à la basilique de Vézelay. *Tu ne m'en voudras pas de ne pas t'attendre.*

Sur un texte de Michel Mollard, mis en scène par François Michonneau, Guilhem Fabre nous fait assister à la dernière soirée de Romain Rolland. Plus tard, il montera se coucher, et ne quittera plus la chambre jusqu'à sa mort, six jours plus tard.



Dehors, il neige, il vente, les cloches sonnent. C'est une soirée presque comme une autre. Une soirée paisible, calme, qui invite aux souvenirs, à la réflexion. Un pêle-mêle où l'on croise Paul Claudel et la nostalgie d'une

foi qu'il ne partage pas. Un courrier du préfet, vite déchiré. Un autre d'Aragon, mais Romain Rolland ne se renie pas. Et Stefan Zweig, Goethe, Péguy. La soirée d'un philosophe engagé.

On connaît Romain Rolland, prix Nobel de littérature 1915. On connaît ses positions politiques, sur la guerre. On se souvient moins qu'avant d'être connu comme romancier, il l'était comme historien de la musique, qu'il était un pianiste émérite. Il faut le talent de Guilhem Fabre, pianiste et comédien, premier prix du conservatoire, pour que Romain Rolland nous emmène sur les traces de Beethoven, sur les deux notes, *sol*, *do*, qui suffisent à contenir le monde. Pour que les idées qui viennent de s'en- voler s'apaisent sur les notes

de la *Sonate n° 32*, dont on connaît la difficulté technique et les caractéristiques visionnaires ; sur le piano en bois ciré, l'inspiration est présente, profonde.

Quand la dernière soirée de Romain Rolland prend fin, les spectateurs applaudissent longuement Guilhem Fabre pour la pureté de son interprétation. Ils repartent, chacun sur son onde, musicale ou philosophique. Enchantés et convaincus par le spectacle auquel ils viennent d'assister.

Un spectacle rare, de ces spectacles qui élèvent l'âme de leurs spectateurs.

GUILLAUME D'AZÉMAR
DE FABRÈGUES.

► Au Studio Hébertot (78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17^e), jusqu'au 24 octobre 2023.

CHARLES III ET CAMILLA EN VISITE D'ÉTAT

La France : le choix du roi

Une visite d'État est toujours le point culminant des relations diplomatiques entre deux pays et leurs chefs d'État — un moment privilégié pour renouer ou renforcer des liens, dissiper des malentendus ou surpasser des différends politiques.

Ces dernières années, notamment avec l'ancien Premier ministre britannique Boris Johnson, et l'attitude de son successeur Liz Truss vis-à-vis de la France, les sujets qui fâchent avec le Royaume-Uni n'ont pas manqué : gestion de l'après Brexit, en particulier les dossiers de la pêche et des migrants, camouflet dans la crise des sous-marins non vendus à l'Australie...

La présence à Londres du président de la République, Emmanuel Macron, pour la cérémonie de funérailles de la reine Élisabeth II (à qui il a rendu grandement hommage) et pour le couronnement du nouveau roi Charles III, ainsi que l'arrivée du nouveau Premier ministre Rishi Sunak ont indéniablement marqué une nouvelle étape dans les relations franco-britanniques.

Il appartenait au roi de saisir l'occasion de rendre visible, et de manière hautement symbolique, ce réchauffement diplomatique. Rien de tel pour cela qu'une visite d'État.

Dès son accession au trône, Charles III, francophone et ami de la France, l'ayant visitée à 34 reprises en représentation officielle lorsqu'il était prince de Galles, a fait connaître son choix de faire de la France sa première destination de visite à l'étranger. Prévue fin mars 2023 et annulée d'un commun accord avec le président de la République en raison d'une période d'émeutes liées à la réforme des retraites, le roi dut se résigner à se rendre d'abord en Allemagne, qui était prévue comme la destination de son second déplacement en Europe.

Au Royaume-Uni, si la programmation des visites d'État à l'étranger relève prioritairement de l'initiative du gouvernement, et leur organisation des services du Foreign and Commonwealth Office, cela n'empêche pas le roi de faire valoir ses choix. Ce fut le cas, en novembre 1961, quand Élisabeth II, contre l'avis de son Premier ministre, se rendit au Ghana.

On peut dire que la France fut tout autant le choix du roi qu'une demande opportune du gouvernement britannique, pour renouveler des relations d'amitié et de coopération abîmées par le Brexit.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent tendance à faire croire, le monarque britannique ne remplit pas seulement un rôle honorifique de représentation. Il est aussi un relais, un acteur, dans les relations diplomatiques. À ce titre, missionné par le gouvernement de son pays, il défend ses intérêts et sa politique étrangère. Porte-parole, facilitateur, médiateur même, dans les relations bilatérales et internationales, il contribue souvent discrètement à la résolution de crises diplomatiques. Pour la



Le discours du roi Charles III au sénat, le 21 septembre 2023. Un discours très politique en faveur d'une nouvelle Entente cordiale et d'un rapprochement entre la Francophonie et le Commonwealth.

France particulièrement, mais aussi pour tout autre État visité, il est là pour gommer les aspérités et défendre l'essentiel des liens bilatéraux.

Beaucoup plus qu'un président de la République, le roi est à la fois en surplomb des partis politiques et enraciné dans l'histoire de son pays qu'il incarne à travers les siècles. Cela lui donne une hauteur de vue incomparable, qu'il s'est employé à déployer et à démontrer tout au long de ces trois jours de visite, en accomplissant toute une série d'actes à la fois personnels, symboliques, diplomatiques et politiques.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent tendance à faire croire, le monarque britannique ne remplit pas seulement un rôle honorifique de représentation.

D'un point de vue symbolique, Charles III a voulu incarner une continuité, en souhaitant « être dans les pas de sa mère, la reine Élisabeth II » et en valorisant le cœur des relations franco-britanniques, à savoir l'Entente cordiale « initiée par son arrière-arrière-grand père le roi Édouard VII », dont le roi a rappelé dans ses discours le 120^e anniversaire, en 2024.

Il en fut ainsi, du dîner d'État au château de Versailles (Élisabeth II y avait été reçue trois fois, sans compter ses prédécesseurs), du discours du roi au Sénat (la reine s'y était exprimée lors du centenaire de l'Entente cordiale en 2004, mais dans la Salle des conférences), de la visite à Paris du marché aux fleurs Reine-Élisabeth-II, dénommé ainsi lors de la visite de la souveraine en 2014.

Toujours symboliquement, le roi accompagné de la reine a participé, lors de son arrivée, à la cérémonie à l'Arc de Triomphe, salué tant les militaires que les civils, ravivé la flamme de la tombe du Soldat inconnu et déposé une gerbe. Dans le choix des lieux visités par le couple royal, Charles III a voulu exprimer ses préoccupations du moment et ses centres d'intérêt que sont la défense du patrimoine (avec la visite du chantier de Notre-Dame et du 19M, centre des métiers d'art de la Maison Chanel, dans le XIX^e arrondissement), la défense de la biodiversité, de l'environnement et du climat (avec la visite du Muséum national d'histoire naturelle et la conférence en présence de chefs d'entreprise engagés dans cette lutte ; la visite d'un vignoble bio et d'une forêt expérimentale dans le Bordelais affecté par les incendies), la valorisation de la vie associative, sportive et culturelle (avec la visite du chantier olympique à Saint-Denis et le lancement du prix littéraire franco-britannique à la Bibliothèque nationale, initié par la reine Camilla et Brigitte Macron), la coopération militaire franco-britannique (en présence de notre ministre de la Défense, la visite à Bordeaux de la frégate HMS Iron Duke).

D'un point de vue diplomatique et politique, le roi a eu trois entretiens avec le président de la République, portant sur les questions internationales : notamment la guerre en Ukraine, la situation au Sahel, le climat et la biodiversité. Tous ces sujets ont été abordés lors des deux discours (unanimentement applaudis) du roi, à Versailles et au Sénat (réunissant sénateurs et députés). On en retiendra qu'« il nous incombe à tous de revigorer notre amitié pour qu'elle soit à la hauteur des défis de ce XXI^e siècle », qu'« ensemble, notre potentiel est illimité ». Charles III l'a affirmé : « J'ai réfléchi aux opportunités que partagent les membres du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la francophonie ; j'espère vivement qu'il y aura des possibilités de collaboration future... » ■

DENIS CRIBIER.



Brèves royales



Mgr le duc de Bragance et la famille royale du Portugal.

■ **25-28 septembre. Madrid.** – « Visite diplomatique » en Espagne de « Sa Majesté la gardienne de la Couronne » de Roumanie, la princesse Margareta, et de son époux, le prince Radu. Le but de la visite était de promouvoir la candidature de la Moldavie à l'Union européenne dont l'Espagne assure la présidence du Conseil ce semestre. Le couple a toujours joué cette carte, en liaison avec la présidence moldave de Maia Sandu, ce qui lui permet de rester pleinement engagé dans la vie politique nationale.

La courbe de popularité de la monarchie a baissé selon des sondages, de 27 % de partisans d'un retour, en 2013, à 18 % cette année. L'une des raisons évoquées est la querelle dynastique qui court depuis la déchéance, le 1^{er} août 2015, comme prince héritier, du seul membre masculin de la famille dans la descendance directe du roi Michel (décédé le 5 décembre 2017) : son petit-fils, le prince Nicolas, fil de la princesse Elena et neveu de la gardienne de la couronne. Le défunt roi avait institué des « lois fondamentales », qui, quoique dépourvues de valeur légale, devaient gouverner la maison royale après sa mort. En effet, les règles de succession édictées par la constitution monarchique du 28 mars 1923, certes abrogées avec l'institution de la République le 30 novembre 1947, mais qui avaient présidé à sa propre intro-

nisation en 1927, excluaient « à titre perpétuel » les femmes et leurs descendants. Or la ligne de succession de Michel est aujourd'hui entièrement féminine, trois sœurs de Margareta, laquelle aura 75 ans en mars, la plus jeune soixante ans, et deux filles de sa sœur Elena, de 35 et 25 ans, éloignées du pays. À l'inverse, le prince Nicolas, né en 1985, titré prince héritier entre 2010 et 2015, marié en 2018 à une Germano-Roumaine dont il a une fille, Maria-Alexandra, née en 2020, et un garçon, prénommé Michel (Mihai), né le 15 avril 2022, vit en Roumanie depuis 2012 et a toujours déclaré vouloir assumer son rôle.

■ **27 septembre. Güby (Allemagne).** – Décès, au château de Louisenlund, du chef de la maison d'Oldenbourg, le duc Christoph de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, âgé de 74 ans. Il avait succédé à son père en 1980. Son fils, le prince Friedrich, né en 1985, est le nouveau duc et chef de famille. De cette maison descendent directement les actuelles dynasties du Danemark, de Norvège et de Grèce, et indirectement les Windsor.

■ **7 octobre. Lisbonne.** – Mariage de la duchesse de Coimbra, l'infante Maria Francisca, née en 1997, fille unique du duc de Bragance, Duarte, âgé de 78 ans, avec l'avocat Duarte Martins. La cérémonie a eu lieu en présence du président de la République, Marcelo Rebelo de Sousa, et du chef du gouvernement, António Costa, à la basilique du palais national de Mafra. Le célébrant était le patriarche émérite de Lisbonne, le cardinal do Nascimento Clemente (ayant atteint l'âge canonique, il a un successeur depuis le 10 août). Le comte de Paris, chef de la Maison de France, était présent.

La duchesse a deux frères, l'aîné, prince héritier, Dom Afonso, prince de Beira et duc de Barcelos, né en 1996, le cadet, Dom Dinis, duc de Porto, né en 1999, tous deux célibataires.

MARIE-JO YORK.

Mercredis de la NAR

■ Nos conférences débutent à 20 heures précises à notre siège, 36-38 rue Sibuet, Paris 12e (métro Picpus ou Bel-Air). Participation aux frais : 2 euros. Un repas est servi sur place à 22 heures (8 euros).

**Première conférence ouverte au public
le mercredi 18 octobre
Monique Pinçon-Charlot
pour son nouveau livre :
Le Méprisant de la République.**

Pour suivre directement ces réunions en vidéoconférence, il suffit d'adresser un mail à : lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr. Vous recevrez une invitation par voie électronique avec un lien de connexion.

Par ailleurs, toutes les conférences des Mercredis sont mises en ligne sur notre chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>.

S'y ajoutent les entretiens enregistrés le mercredi lorsqu'il n'y a pas de conférence publique : **le 4 octobre avec Véra Nikolski** pour son livre *Féminisme* (Fayard), **le 11 octobre avec Taline Ter Minassian** pour son livre *Sur l'échiquier du Grand Jeu, XIX^e-XXI^e siècles, Agents secrets & aventuriers* (Nouveau Monde Éditions).

Royaliste a besoin de vous.
Pensez à la souscription de la Nar :
chèque à l'ordre de « NAR », en
précisant « pour la souscription ». Il est
aussi possible de souscrire en ligne sur
<http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Royaliste

Directeur politique : Bertrand Renouvin
Rédacteur en chef : Nicolas Palumbo
Direction de la publication : Yvan Aumont.

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR
RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017
Imprimé par Atenor
Siret 398 678 219 00021
Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Royaliste

N° 1263 du 9 octobre 2023.

p. 1 Nécessaire Sénat. p. 2 : Une journée de mobilisation pour rien. p. 3 L'écologie à la française. p. 4 L'exemple des deux-roues qui aurait dû nous faire réfléchir. p. 5 L'impasse de la politique culturelle. p. 6 Après l'acte de décès de l'Artsakh. p. 7 Abraham et Daniel. p. 8 : La France sans l'Afrique. p. 10 Idées simples sur l'Orient. Dans les revues. p. 11 Les années folles d'un militant. p. 12 Tout ce qu'il faut savoir sur les impôts. p. 13 Lettres : Barbey d'Aurevilly et le Chevalier des Touches. Théâtre : *Dernières notes*. p. 14 La France : le choix du roi. p. 15 Le mouvement royaliste. p. 16 L'écologie au rabais.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)
VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

L'écologie au rabais

Nous assistons à une convergence des démagogies, celle des gouvernances néolibérales, celle des partis populistes, qui se retrouvent pour réduire la portée des mesures écologiques.

En mai dernier, Emmanuel Macron a appelé à une *pause réglementaire*. L'expression a été reprise par le Premier ministre belge puis par le Parti populaire européen, et bien d'autres dirigeants expriment leurs réticences à l'égard du *Pacte vert* établi par l'Union européenne. En Suède, en Espagne, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas..., les partis populistes contestent en gros ou en détail les dispositions prises pour lutter contre le réchauffement climatique. La France ne fait pas exception : le Rassemblement national engrange tranquillement les voix des électeurs qui protestent contre les contraintes imposées par le gouvernement au nom de la transition énergétique et Laurent Wauquiez, qui entre en campagne pour l'élection présidentielle, s'oppose au dispositif de lutte contre la bétonisation des sols.

Il est trop facile de se rassurer en pariant sur un retour au consensus vert après les élections européennes. Des élections législatives ont lieu régulièrement dans les États membres de l'Union européenne et la classe politique française prépare activement la prochaine présidentielle, en raison de la logique pernicieuse du quinquennat. La droite et l'extrême droite exploitent un mécontentement populaire qui résulte d'abord des incohérences des politiques publiques. Nous assistons depuis des années à un déluge de mesures si bien présentées qu'on peine à établir une claire distinction entre l'effet d'annonce et les dispositions effectives, entre l'essentiel et l'accessoire. On taxe, on interdit, on subventionne dans le désordre tandis que la télévision nous donne à voir les inondations et les incendies qui, partout dans le monde, répandent l'idée d'une catastrophe inéluctable.

Bien entendu, les milieux dirigeants comptent sur la pédagogie pour calmer les mécontentements et les appréhensions — en oubliant que la trop fameuse « *pédagogie des réformes* » n'a jamais apaisé les victimes du néolibéralisme. Depuis quarante ans, une contre-pédagogie s'est développée grâce aux nombreux débats, publications et émissions qui ont permis de récuser le discours officiel aux termes duquel la catastrophe peut être évitée grâce aux efforts accomplis en commun. Ce message lénifiant est démenti par trois réalités confondues dans un même système.

La norme ultra-concurrentielle réveille tôt ou tard l'angoisse de la compétitivité, qui est déterminante : les conséquences du

réchauffement climatique et de la dégradation de la biodiversité se feront sentir peu à peu alors que les chiffres du commerce extérieur sont publiés chaque trimestre. Entre l'indispensable politique de long terme et la sanction immédiate de la tribune vengeresse, du sondage accablant et de la désertion des électeurs, le choix des dirigeants est vite fait.

Les groupes de pression industriels et financiers font, dans les Parlements nationaux, au Parlement européen et à la Commission, un travail quotidien de défense des intérêts privés qui est assorti de très agréables cadeaux, tant personnels que collectifs.

Les gouvernances nationales et les organes de l'Union européenne ont pour visée primordiale la défense du Capital, devant laquelle ploieront toujours les dispositifs écologiques — et tel est bien le sens de la pause réclamée par un nombre croissant de responsables politiques. Ils s'en trouvent délégitimés, puisque le propre d'un responsable est de répondre du long terme alors qu'il s'agit aujourd'hui de céder aux exigences du secteur privé.

Les partis verts auraient pu constituer une force d'opposition constructive, mais ils ne font qu'ajouter au trouble des esprits en mêlant à leurs combats écologiques des thématiques ultra-féministes et *wokistes* qui suscitent des réactions dont la droite et l'extrême droite tirent parti. Et il y aurait aussi beaucoup à dire sur les campagnes — auxquelles participent certains « souverainistes » — visant à récuser toute forme d'autorité scientifique.

Cette situation chaotique favorise l'extrême droite, qui affirme défendre le pouvoir d'achat et les conditions de vie des classes populaires. Les excellentes relations nouées entre la présidente de la Commission européenne et Giorgia Meloni devraient faire réfléchir d'autant plus que la présidente du Conseil italien est le modèle de Marine Le Pen. L'extrême droite, qui gouverne dans divers pays avec la droite libérale, se soucie comme d'une guigne de l'écologie et du pouvoir d'achat. Elle veut le pouvoir ou du pouvoir pour en tirer profit et pour faire appliquer, autant que possible, son programme ethnique.

Le souci primordial de l'écologie implique une articulation rigoureuse des fins et des moyens, à l'opposé de toute démagogie et de tout compromis avec les intérêts privés. C'est sur un programme de planification impliquant la nationalisation des secteurs-clés, la souveraineté monétaire et la protection de l'activité économique qu'il est possible d'associer les citoyens à la transformation du monde commun. Nous ferons confiance à ceux qui défendront ce programme, dans sa pleine cohérence. ■

Ne manquez pas le prochain Mercredi de la NAR



Mercredi 18 octobre à 20h00 dans nos locaux parisiens

Monique Pinçon-Charlot

Sociologue,

Directrice de recherche honoraire au CNRS,

Pour son dernier livre :

Le Méprisant de la République